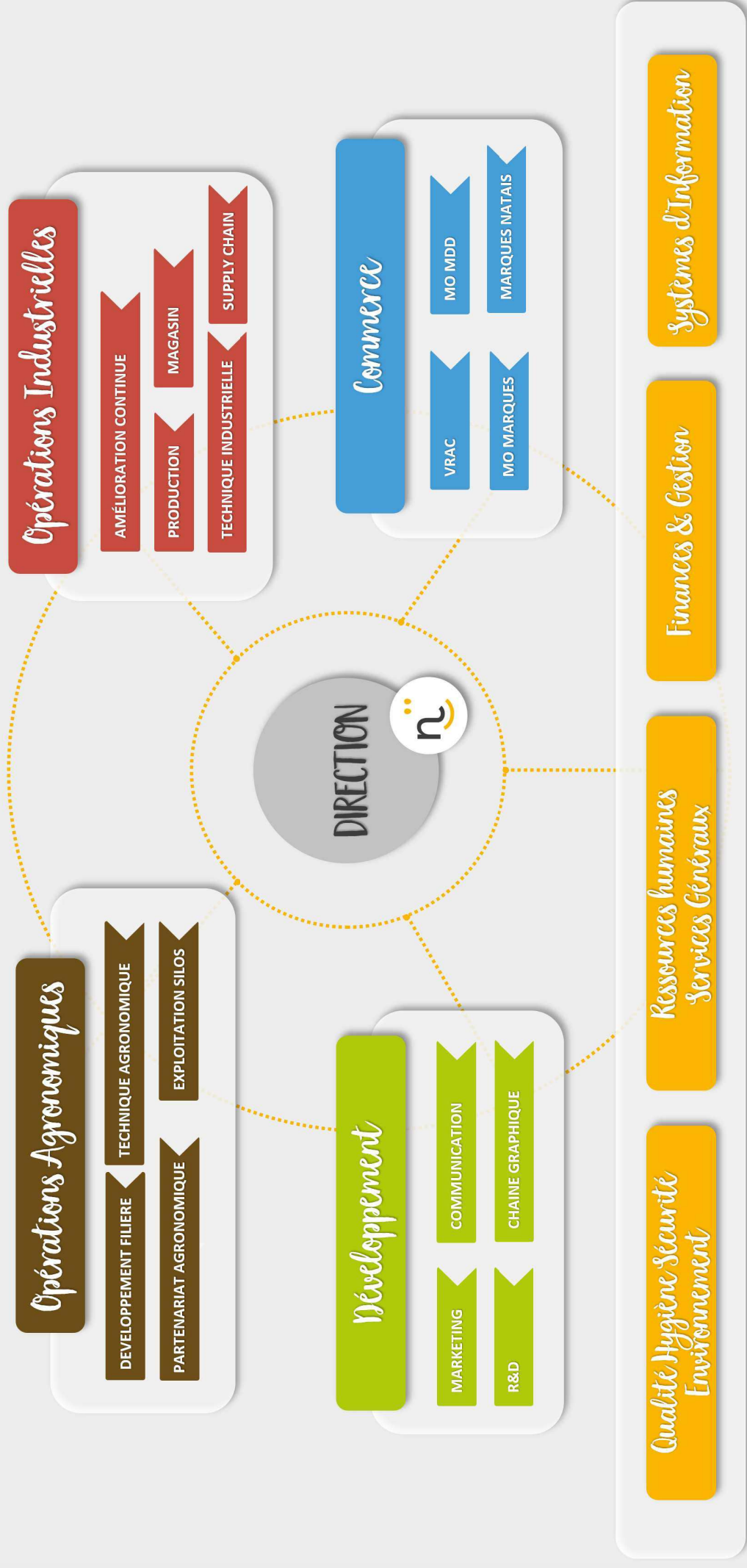


ANNEXE N°1 ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE





Président Directeur Général
Michael EHMANN



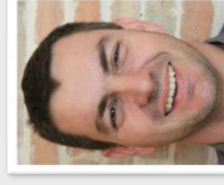
Directeur Opérations Agronomiques
Jonah EHMANN



Responsable Développement
Filière & Environnement
Mélanie BAYARD



Responsable Technique
Opérations Agronomiques
Fabrice BONNET



Responsable Maintenance
Agronomique & Infrastructure
Sébastien HERZOG



Directrice Opérations
Industrielles & Qualité
Julie DUBERNET



Responsable
Supply Chain
Alice ROUSSEL



Responsable
Magasin
Stéphanie DANEZAN



Responsable
Technique Industrielle
Olivier JACOB



Responsable
production
Matthieu MOLINIER

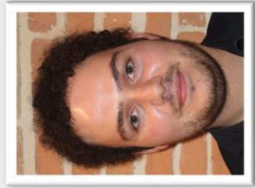


Contrôleur de
Gestion Industriel
Julie BOURRAND

Amélioration
Continue



Directrice Commerciale
Hélène RICAU



Commercial
Export
Nicolas MARILLONNET



Commerciale
Vrac
Mary EDWARDS



Sales
Coordinator
Shuang LIU



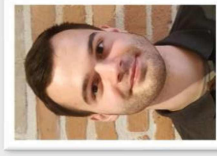
Responsable Commerciale
Maison Popcorn
Allison DEGANIS



Directrice Développement & Communication
Emilie DE MARCHI



Responsable R&D
et Contrôle Qualité
Sophie BRUNET



Chargé de Missions
Marketing & Communication
Aurélien ANESI



Stagiaire
Communication
Josefine LEEB





Directrice Opérations
Industrielles & Qualité
Julie DUBERNET



Coordinatrice
Qualité Clients
**Anna
MALIK**



Responsable
Contrôle Qualité – Flux Mais
**Christelle
BIAMOURET**



Responsable Assurance
Qualité & Hygiène
**Coralie
VANDENBOSSCHE**



Responsable R&D
et Contrôle Qualité
**Sophie
BRUNET**





Directrice RH
Julie COUTURIER



Chargées de missions RH
Nia DAVIES-COMPAN



Jeanne TREMONT



Responsable Admin & SI RH
Marion CHARPENTIER



Chargée de missions
administratives RH
Sarah VIZCAINO



Directeur Administratif et Financier
Pierre-Louis VERGNE



Comptable
Anne-Claire PONCET MONTAGE



Chef Comptable
Nelly CAUSSE



Assistante Comptable
Géraldine DUMONT



Responsable des Systèmes d'Informations

Célia EHMANN

ANNEXE N°2 EXTRAIT KBIS



N° de gestion 2001B00068

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 13 juin 2022**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 739 496 R.C.S. Auch
<i>Date d'immatriculation</i>	19/03/2001
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	NATAÏS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	6 256 250,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Domaine de Villeneuve 32130 Bézéril
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 18/03/2100
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

<i>Dénomination</i>	LI-CORN
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	Domaine de Villeneuve IV 32130 Bézéril
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	510 193 386 RCS Auch

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	MAZARS
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Green Park III 298 Allée du Lac 31670 Labège
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	780 138 715 RCS Toulouse

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 4059 du 13/11/2017

Augmentation de capital par suite de fusion à compter du 17/10/2017 :
Ancien : 5 500 000 EUR
Nouveau : 6 256 250 EUR

Fusion (articles L236-1 et suivants du Code de Commerce) à compter du 17/10/2017 :
Fusion-absorption de la société AGRI-STOCKS, Société à responsabilité limitée à associé unique (SARLU), sise Domaine de Villeneuve - 32130 Bézéril Rcs Auch 520 834 573, par la société NATAÏS (effet fiscal et comptable au 01/01/2017).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Domaine de Villeneuve 32130 Bézéril
<i>Nom commercial</i>	NATAÏS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation à titre de propriétaire, locataire gérant, libre, ou a tout autre titre, d'un fonds de commerce de collecte, stockage, conditionnement et commercialisation de maïs à éclater ainsi que toutes activités annexes.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2001
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion Acquis par fusion et fin de la location gérance avec la société GROUPE POP CORN MIDI PYRENEES RCS 394 813 109.
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	GROUPE POPCORN MIDI PYRENEES

Immatriculation au RCS, numéro 394 813 109 RCS Auch

Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 463 du 25/01/2017* Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 25/10/2016 :
Ancienne : 30/09
Nouvelle : 31/12
- *Mention n° 1 du 02/01/2018* Changement de Commissaires aux Comptes à compter du 25/09/2017 :
Partant : SCHWARTZ Mireille, Commissaire aux comptes suppléant
Partant : RICHERT Laurent, Commissaire aux comptes titulaire
Nouveau : MAZARS (SA), Commissaire aux comptes titulaire
- *Mention n° 454 du 30/01/2018* Changement de président à compter du 01/01/2018 :
Partant : EHMANN Michael, Président
Nouveau : LI-CORN (SAS), Présidente
- *Mention n° 1013 du 06/03/2019* Démission de Directeur général à compter du 15/01/2019 :
Partant : RETHORE Jérôme, Emmanuel, Nejib, Directeur général

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE N°3 ASSURANCES

ATTESTATION d'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

N°souscripteur : 05494600P	NATAIS SAS
N° Contrat : 0001-02	Domaine de Villeneuve
Libellé du produit : Responsabilité Civile.	Code Postal : 32130
Période de validité : du 01/01/2022au 31/12/2022 sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.	Ville : BEZERIL

GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE atteste que la Société NATAIS SAS et ses filiales sont bien garanties par le contrat N° 0001 pour ses assurances "RESPONSABILITE CIVILE" dans le cadre des activités suivantes :

- Production et vente de maïs à éclater ;
- Séchage, stockage et conditionnement de maïs à éclater pour le compte de tiers ;
- Vente de semences de maïs de popcorn ;
- Conseils aux agriculteurs sur les dates de semis, de récolte et traitement ;
- Revente de produits phytosanitaires ou de lutte biologique nécessaires à la conduite de ses cultures.
- Commercialisation de co-produits issus de la production de pop corn en tant que matières premières à destination de la nutrition animale

Assurés additionnels

- SCI POP CORN IMMOBILIERE,
- POP CORN SOUTH AFRICA, uniquement dans le cadre d'un programme international avec un contrat local intégré
- ETA GREEN TILLAGE - DOMAINE DE VILLENEUVE, 32130 BEZERIL

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit, conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France.

Elle ne peut engager GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE en dehors des termes et limites précisées par les clauses et Conditions Générales et Particulières du contrat auquel elle se réfère.

Le 20 décembre 2021

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la Caisse Locale,
le Directeur



ANNEXE N°4 PLANS REGLEMENTAIRES







- Plan au 1/25 000^{ème}
- Plan au 1/2 500^{ème} avec rayon des 100 mètres
- Plan au 1/500^{ème} avec rayon des 35 mètres

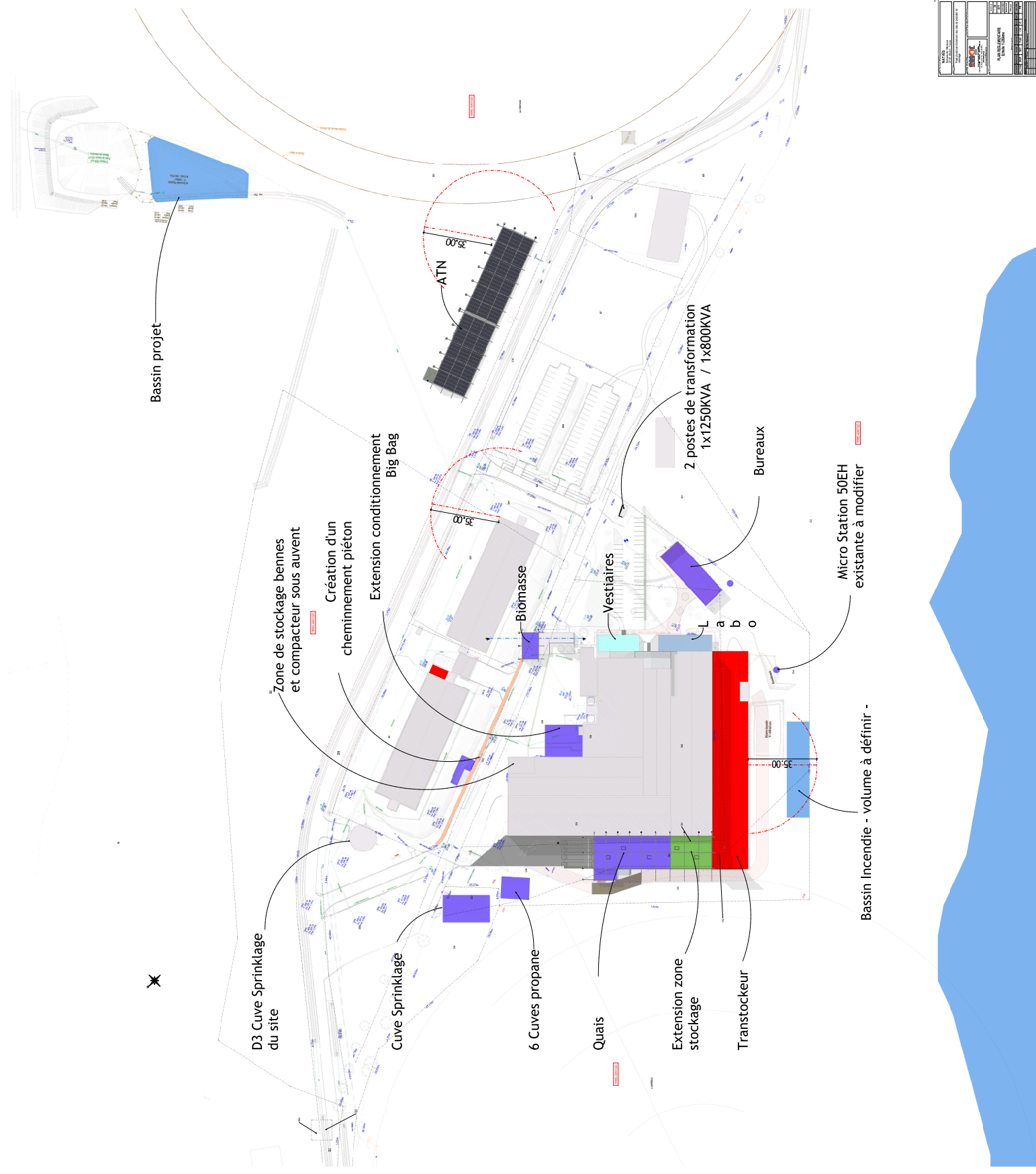
Plan Masse - Insertion Environnement SC2 1/2500e

Ech : 1 : 2500



LEGENDE PLAN SC2

	Projets A
	Projets C
	Projets D
	Voirie piétonne
	Voirie lourde
	Voirie SDIS



Bassin projet

D3 Cuve Sprinklage
du site

Zone de stockage benne
et compacteur sous auvent

Création d'un
cheminement piéton

Extension conditionnement
Big Bag

Cuve Sprinklage

ATN

6 Cuves propane

Biomasse

Quais

Vestiaires

Extension zone
stockage

2 postes de transformation
1x1250KVA / 1x800KVA

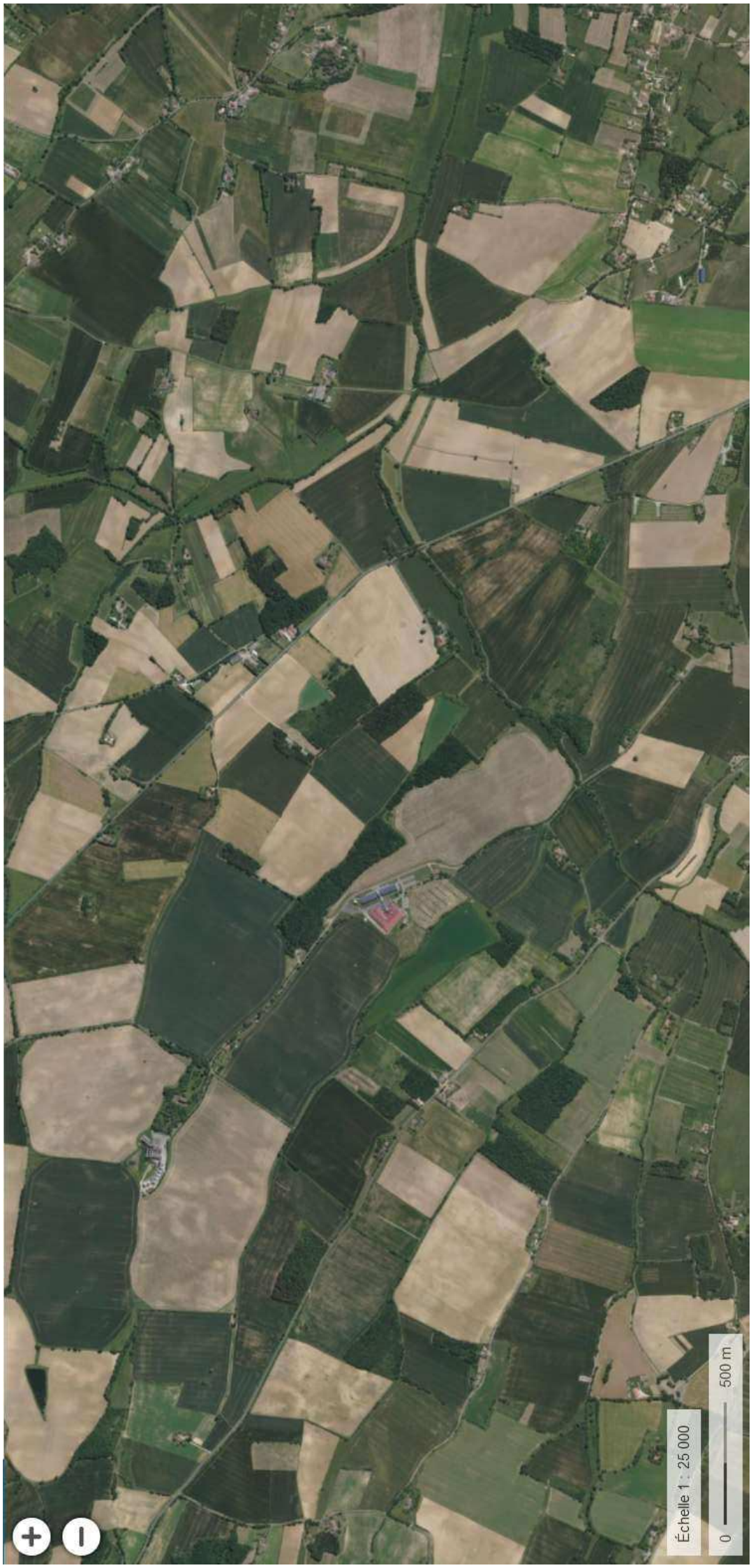
Transtockeur

Bureaux

Micro Station 50EH
existante à modifier

Bassin incendie - volume à définir -

Echelle		1:500
Niveau		0.00
Date		2024-07-01
Projet		Aménagement de la zone industrielle
Client		SA [Nom de l'entreprise]
Architecte		[Nom de l'architecte]
Ingénieur		[Nom de l'ingénieur]
Dessinateur		[Nom du dessinateur]
Approuvé		[Signature]
Date de validation		2024-07-01

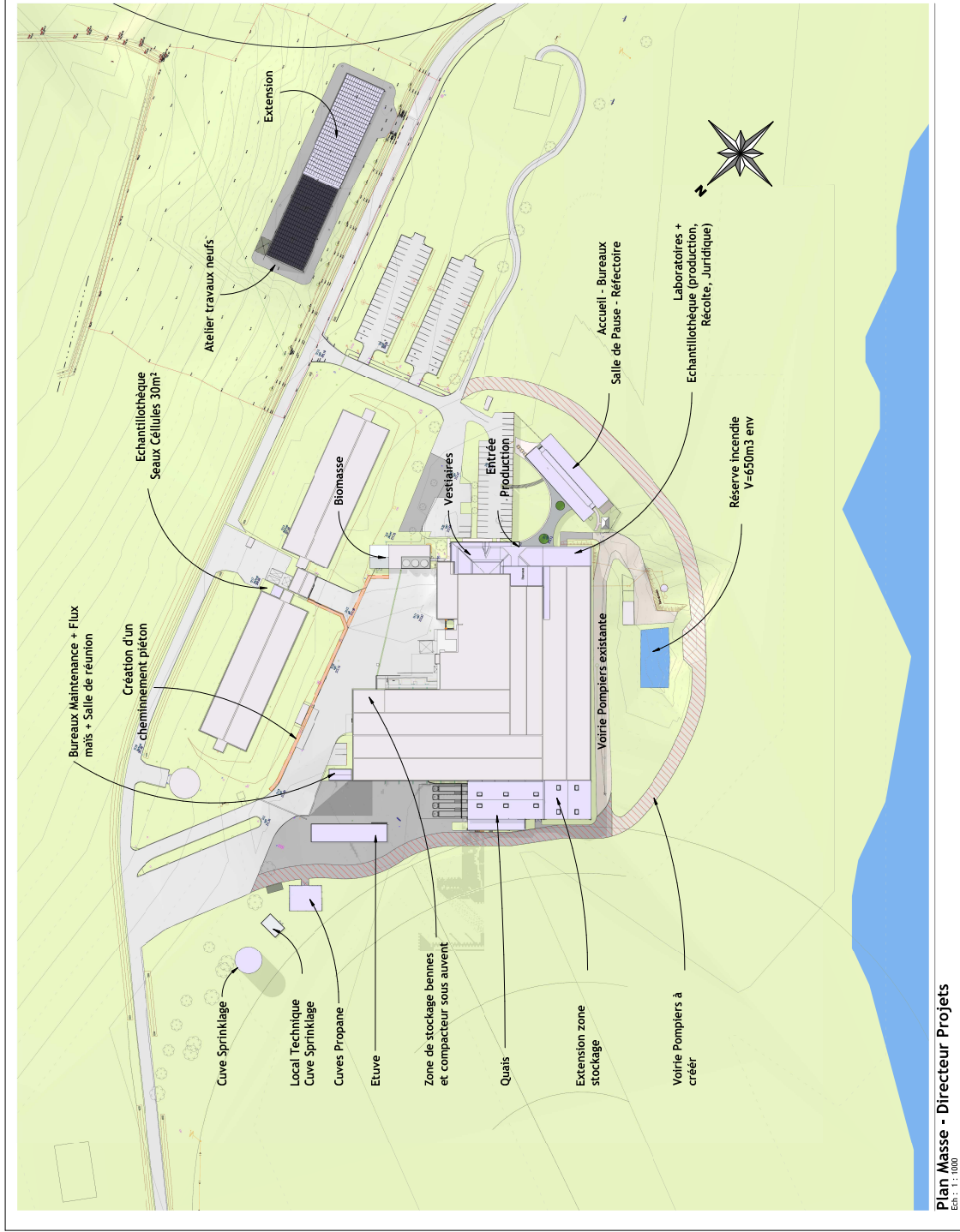


Échelle 1 : 25 000

0 ————— 500 m






ANNEXE N°5 PLANS DU PROJET

- Plan masse
- Vue en plan
- Plan des réseaux



Plan Masse - Directeur Projets
 Ech. : 1 : 1000

LEGENDE PLAN DIRECTEUR PROJETS

-  Projets à court terme
-  Projets à long terme
-  Voirie piétonne
-  Voirie lourde
-  Voirie SDIS

MAITRE D'OUVRAGE
NATAIS
 Domaine de Villeneuve
 32130 Bézéril - France

PROJET
 Projet pluriannuel d'extension des sites de production et stockage

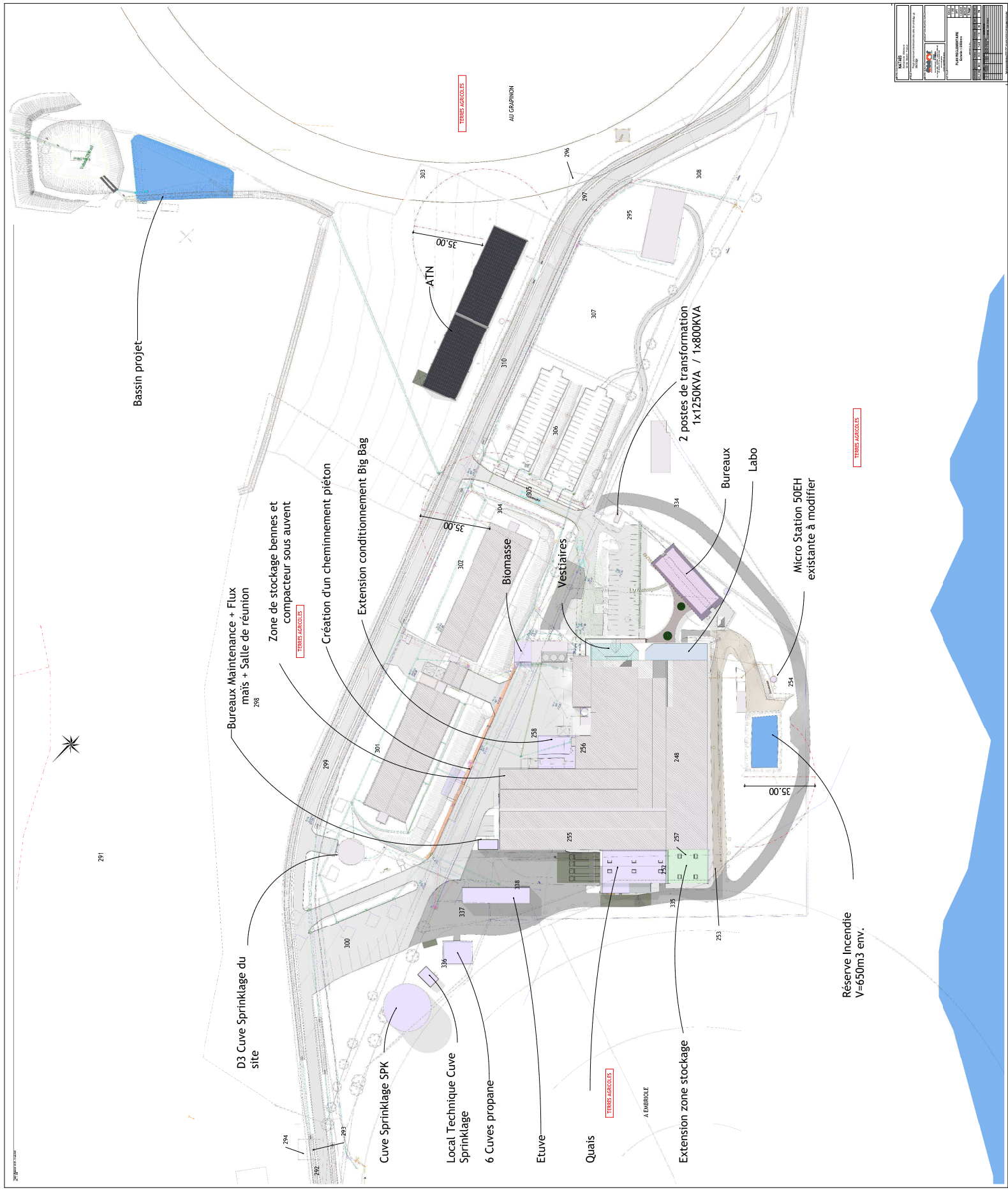
MAITRE D'OEUVRE
essor
 ARCHITECTURE
 Avenue de la République, 25110 SAINTE-VALÉRIE
 1 rue Laplace BP21 - 44810 ST-HERBLAIN
 Tél. 0251 12 12 12 www.essorgroup.com
 contact.ajp@essorgroup.com

INITITULE
PLAN DIRECTEUR PROJETS
 ESSOR GRANT No. 2016/19

ECHELLE	Comme indiqué	DATE	25 05 2022	MODELEUR	R.S.		
N°AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	TYPE DOC	N°ORDRE	INDICE	BAT	NV / PRE
A44_21065	MOE	PC	PLAN	117a	I		PM PRJ
INDICE	DATE	MODELEUR	MODIFICATIONS				
1	25/05/2022	R.S.	Réalisation du plan - MAJ				

Ce plan est la propriété réservée au GROUPE ESSOR. Tout utilisation est interdite sans autorisation préalable et écrite des auteurs.

ÉLÉMENTS	DATE	REVISION
1	2024	01
2	2024	02
3	2024	03
4	2024	04
5	2024	05
6	2024	06
7	2024	07
8	2024	08
9	2024	09
10	2024	10
11	2024	11
12	2024	12



Bassin projet

Bureaux Maintenance + Flux
maïs + Salle de réunion

Zone de stockage bennes et
compacteur sous auvent

Création d'un cheminement piéton

Extension conditionnement Big Bag

Biomasse

Vestiaires

Bureaux

Labo

2 postes de transformation
1x1250KVA / 1x800KVA

Micro Station 50EH
existante à modifier

ATN

Bureaux

Labo

Réserve Incendie
V=650m³ env.

D3 Cuve Sprinklage du
site

Cuve Sprinklage SPK

Local Technique Cuve
Sprinklage

6 Cuves propane

Etuve

Quais

Extension zone stockage

291

294

292

300

336

337

338

255

256

258

301

299

298

302

304

305

306

307

308

295

297

296

303

310

314

254

35.00

35.00

35.00

35.00

TERRES AGRICOLES

AUXILIAIRE

AU GRAPHRON

TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES

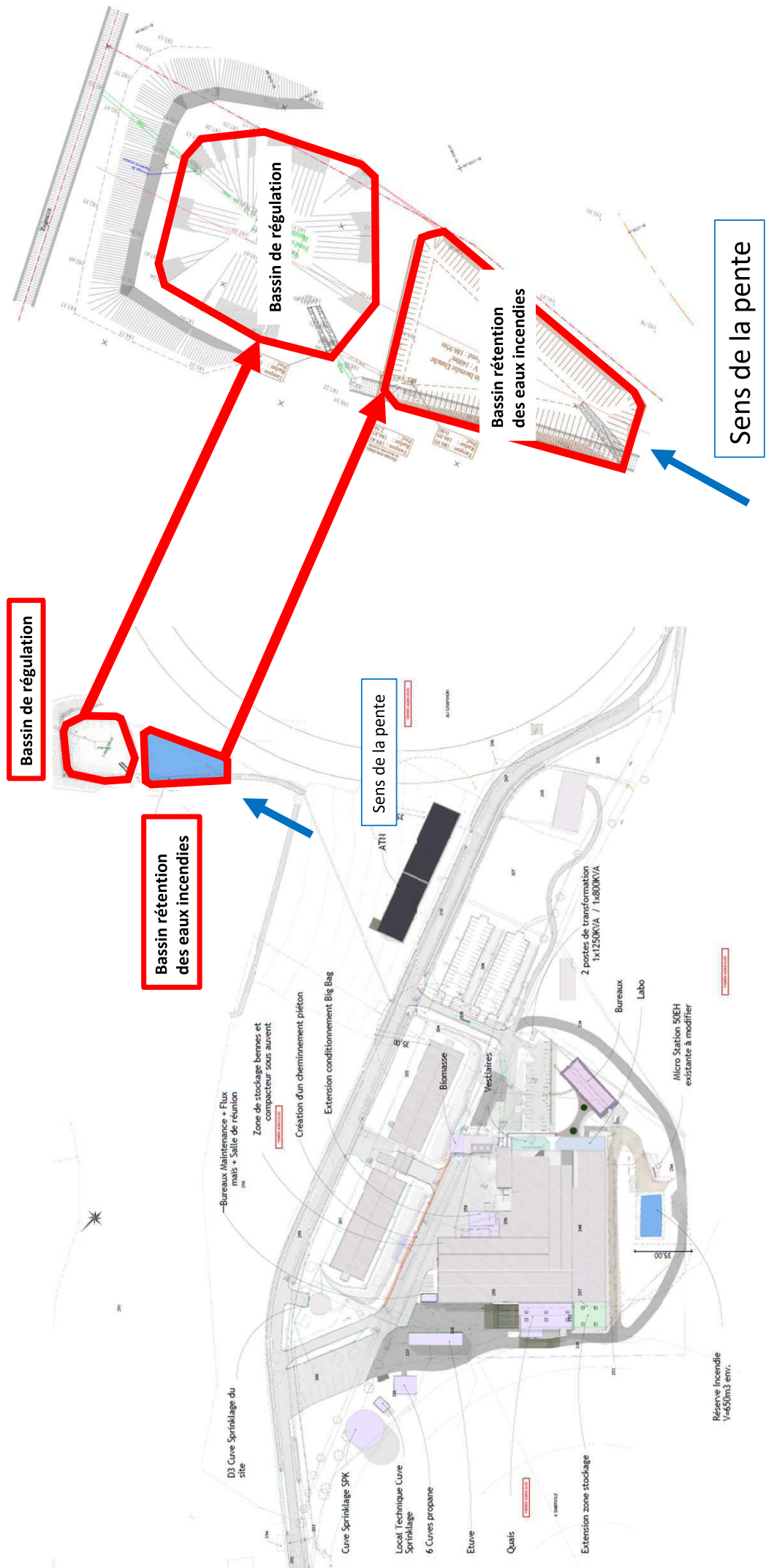
TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES

TERRES AGRICOLES



Sens de la pente

Bassin de régulation

Bassin rétention des eaux incendies

Sens de la pente

Bassin rétention des eaux incendies

Bassin de régulation

LOCALISER :
 Département de GERS
 Commune de BEZIERIL
 Section C "Lacade" - « Intégration »
 Date de l'étude :

SITE DE L'USINE " NATAIS "

AVP
 NATURE DU DRAPEAU :

PLAN PROJET
 NATURE DU DRAPEAU :

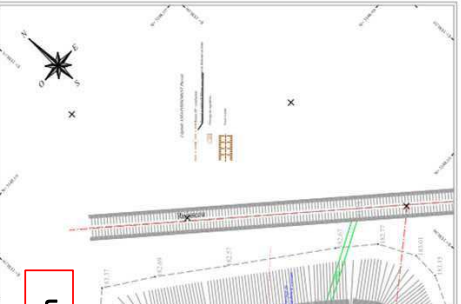
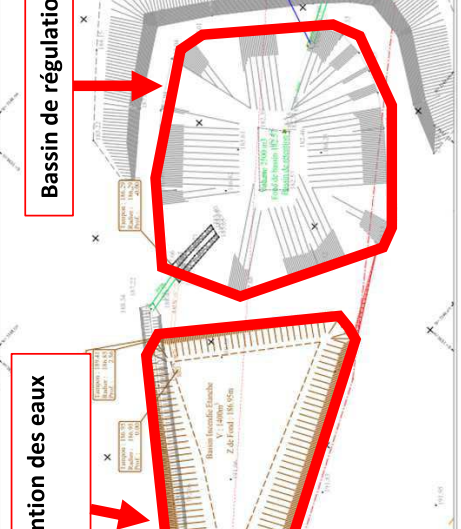
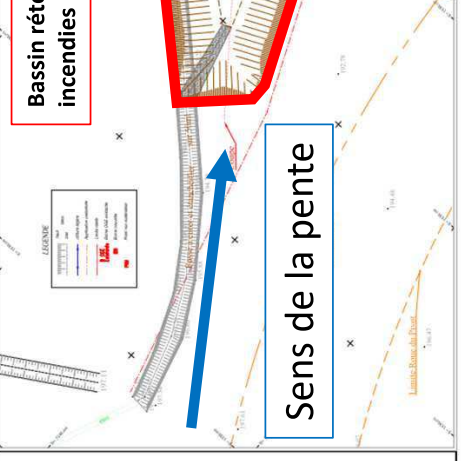
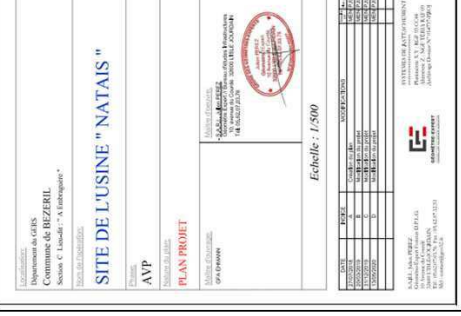
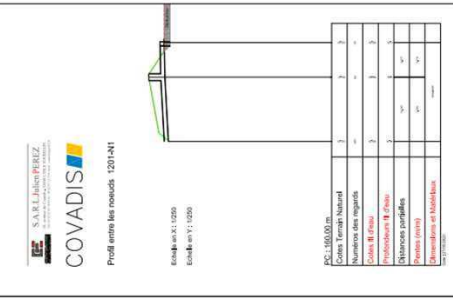
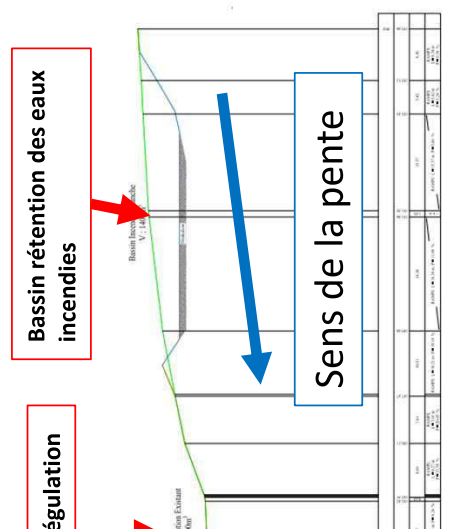
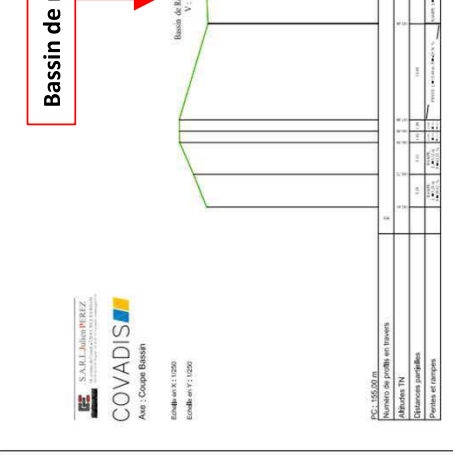
Maître d'ouvrage :
 GRS-ÉNERGIE

Maître d'œuvre :
 SARL-JULIEN PEREZ
 18, Boulevard Pasteur
 31000 TOULOUSE

Échelle : 1/500

NO	DATE	DESCRIPTION
001	17/08/2021	Plan Préliminaire
002	17/08/2021	Plan de Révision
003	17/08/2021	Plan de Révision
004	17/08/2021	Plan de Révision
005	17/08/2021	Plan de Révision

REVISIONS ET ACTES
 Date de l'acte :
 Révisé le 17/08/2021
 Révisé le 17/08/2021
 Révisé le 17/08/2021



ANNEXE N°6 ARRETE DE DISPENSE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

-



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Le préfet de région, en tant qu'autorité en charge de l'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement,

- Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Vu la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3 ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017 fixant le modèle de formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-2 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du préfet de région Occitanie, en date du 15 mars 2021, portant délégation de signature au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas relative au projet référencé ci-après :
 - **n°2021 - 009908 ;**
 - **projet de modification du site d'en Briole en site ICPE impliquant un classement en Autorisation et Enregistrement à Bézéril (32) ;**
 - **déposée par NATAÏS ;**
 - **reçue le 02 novembre 2021 et considérée complète le 19 novembre 2021 ;**
- Vu l'avis de la direction départementale des territoires du Gers en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant la nature du projet :

- qui consiste à réaménager le site actuel d'en Briole avec la création d'une chaufferie biomasse (81 m²), d'un bâtiment de stockage avec transstockeur (2 355 m²), d'un bâtiment de quatre quais d'expédition (389 m²), la modification des locaux sociaux et des bureaux existants, et la création de nouveaux bureaux (558 m²) ;
- qui se déroulera en plusieurs phases : la première phase pour la réalisation des terrassements et des fondations, et la seconde de phase dédiée aux aménagements couverts et intérieurs ;

Considérant que le projet est soumis au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au régime d'autorisation pour la rubrique 2910-B2 et à enregistrement pour la rubrique 1510-2 de la nomenclature annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement) et qu'il relève de la rubrique 1°a) « Projets soumis à examen au cas par cas » du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement;

Considérant que le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la réglementation relative aux ICPE et que les éventuelles nuisances inhérentes à cette installation (notamment rejets atmosphériques et émissions sonores) seront étudiées et encadrées dans le cadre de cette procédure d'autorisation ;

Considérant la localisation du projet :

- s'implante sur le site existant de Nataïs sur la commune de Bézéril (32);
- en dehors de tout périmètre d'inventaire ou de protection répertorié au titre de la biodiversité et des paysages ;

Considérant que les impacts potentiels du projet sont réduits par :

- la mise en place d'une rétention prévue pour garantir l'absence de rejet dans le milieu naturel des eaux souillées en cas de risque incendie ;
- le prétraitement des eaux pluviales de voirie par un débourbeur séparateur d'hydrocarbure avant rejet dans le milieu naturel ;
- la mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier et d'exploitation ;
- la valorisation énergétique des rebus de production de l'entreprise (sachets) par combustion de la chaudière biomasse. La mise en place de la chaudière permettra de réduire le volume de rebus de production ;
- le suivi des rejets atmosphériques, des rejets d'eaux pluviales, d'eaux usées ;
- l'absence de consommation d'eau supplémentaire engendrée par le projet ;

Considérant en conclusion qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le projet de modification du site d'en Briole en site ICPE impliquant un classement en Autorisation et Enregistrement à Bézéril (32), objet de la demande n°2021-9908, n'est pas soumis à étude d'impact.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2021

Pour le directeur régional et par délégation
Le chef du département « Autorité environnementale »



Signature
numérique de David
PICHOT david.pichot
Date : 2021.12.15
13:59:40 +01'00'

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur internet.

Le recours gracieux doit être adressé à :

Monsieur le préfet de région
DREAL Occitanie
1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex 9